

ARRETE N° 2016 - 85 du 19/01/2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,
Vu les arrêtés du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master et du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence,
Vu les statuts de l'université,
Vu la proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François MÉTIVIER, directeur de l'UFR des Sciences de la Terre de l'Environnement et des Planètes (STEP), à l'effet de signer dans le cadre des campagnes d'inscriptions universitaires concernant l'UFR susmentionnée :

- les décisions de refus opposées aux demandes d'autorisation d'inscription en 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence et en 1^{ère} et 2^{ème} années de Master ;
- les décisions de refus prises à la suite de recours administratifs déposés auprès du directeur de l'UFR susmentionné, contre les décisions de refus initial opposées aux demandes d'inscription visées à l'alinéa précédent.

Le délégataire est tenu de rendre compte, chaque année de l'utilisation de la présente délégation.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MARTINEZ, directrice adjointe de l'UFR des Sciences de la Terre de l'Environnement et des Planètes, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1.

Article 3 :

Les délégataires sont tenus de rendre compte, chacun en ce qui le concerne, de l'utilisation de la présente délégation.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

La directrice générale des services de l'université et la responsable de la direction des études et de la vie universitaire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/01/2016

Christine CLERICI

Affiché le : 19 JAN. 2016
Transmis au recteur le : 19 JAN. 2016